

## Compte-rendu du conseil d'école du mardi 5 novembre 2024

### Présents :

- Mesdames Aubry, Baglin, Bruneau, Causiaux, Delannoy, Denis, Doublet D'Aboville, Lemièrre, Nourrit, Trova et Mellin, enseignantes ;
- Monsieur Buisson, adjoint au Maire de la commune d'Orry la Ville ;
- Mesdames Poirier, Valla, Bonnin, Letin, Lemerle, Louisy, Bettembourg, Sarthou-Moutengou, Terrapon, Messieurs Baijot, Pagès, parents d'élèves, représentants de l'UPPE.

### Ordre du jour :

1. Fonctionnement et attributions du conseil d'école
2. Résultats des élections des représentants des parents
3. Organisation pédagogique de l'école
4. Vote et approbation du règlement intérieur
5. Présentation du programme pHARe (programme de lutte contre le **HAR**cèlement à l'école)
6. Sécurité : exercices d'évacuation, PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité), plan Vigipirate « Urgence attentat »
7. Présentation des axes du projet d'école
8. Vie de l'école :
  - a. Les activités régulières (EPS, bibliothèque)
  - b. Les aides spécifiques (APC, RASED, UPE2A, stages de réussite)
  - c. Les projets de l'école (actions écocitoyennes, projets scientifiques, conseil d'élèves)
9. Coopérative scolaire
10. Aménagement de la cour d'école
11. Questions des parents d'élèves : classe de découverte, billes à la pause méridienne, serviettes en tissu, travaux et projets

La séance débute à 18h30.

Madame Bruneau est désignée secrétaire de séance.

### **1. Conseil d'école : composition et attributions**

#### **• Composition :**

Présentation des membres présents (tour de table) et des membres absents : les maîtres remplaçants, maîtres du Rased et l'Inspecteur de l'Education nationale de la circonscription de Senlis.

#### **• Attributions**

(Cf. document annexe : Annexe 3 de la note de service de la DSDEN sur l'élection des représentants de parents d'élèves)

### **2. Résultats des élections**

Les élections des représentants de parents d'élèves qui ont eu lieu le vendredi 11 octobre, une seule liste était présentée. En voici les résultats : il y avait 386 inscrits sur la liste électorale, 187 votants dont 12 votes nuls (taux de participation 48,45 %). Les 10 sièges ont été pourvus, nous avons 10 titulaires et 4 suppléants (UPPE).

La directrice en profite pour remercier l'UPPE qui s'est chargée de la mise sous pli et qui a participé au dépouillement. Elections des représentants de parents d'élèves 2025/2026

Le conseil d'école à l'unanimité vote « pour » le vote par correspondance pour l'élection des représentants de parents d'élèves en octobre 2025.

### **3. Organisation pédagogique de l'école**

Au 5 novembre, 235 élèves sont inscrits à l'école :

CP : 52          CE1 : 58          CE2 : 38          CM1 : 46          CM2 : 41

Cela fait une moyenne de 23,5 élèves par classe.

Les 10 classes :

CP (Mme Baglin) : 21 élèves

CP (Mme Delannoy) : 21 élèves

CP/CE1 (Mme Mellin) : 22 élèves (10 CP+12 CE1)

CE1 (Mmes Causiaux/D'Aboville) : 23 élèves

C12 (Mme Aubry) : 23 élèves

CE2 (Mme Bruneau) : 26 élèves

CE2/CM1 : (Mme Nourrit/Doublet) : 24 élèves (12 CE2/12 CM1)

CM1 (Mmes Trova/Prosniewski) : 24 élèves

CM1/CM2 (Mme Lemièrre) : 26 élèves (10 CM1+16 CM2)

CM2 (Mme Denis) : 25 élèves

Pour la rentrée de 2025, la prévision actuelle est de 235 élèves (en moyenne 23,5 élèves par classe).

#### **Equipe enseignante**

L'école a accueilli 5 nouvelles enseignantes : Madame Delannoy en CP, Madame D'Aboville en CE1 sur le mi-temps de Madame Causiaux, Madame Prosniewski en CM1 sur le quart temps de Madame Trova et Mesdames Nourrit et Doublet sur la classe de CE2/CM1 (chacune à mi-temps) .

### **4. Règlement intérieur**

Le règlement intérieur de l'école (annexe 2) s'appuie sur le règlement type départemental des écoles maternelles et élémentaires consultable sur <http://climat-scolaire.dsden60.ac-amiens.fr/039-reglement-type-departemental-des-ecoles-maternelles-et.html>.

Une modification a été apportée cette année : « Des autorisations d'absences peuvent être accordées par la directrice sur demande écrite des familles pour répondre à des obligations à caractère exceptionnel. Dans ce cas, les entrées et sorties d'école se feront aux horaires d'entrées et de sorties régulières : 8h30 et 13h30, 11h30 et 16h30. »

Le conseil d'école approuve le règlement intérieur proposé.

Des extraits de ce règlement seront lus en classe pour que les élèves connaissent leurs droits et leurs devoirs à l'école. Il sera collé dans les cahiers de liaison, signé par les parents et les élèves. Il sera également affiché sur le panneau devant l'école et consultable en ligne sur le site de l'UPPE.

## **5. Présentation du programme pHARe**

La directrice présente le programme pHARe : NON au harcèlement. Le protocole ainsi que la définition du harcèlement sont présentés au conseil d'école. La journée de lutte contre le harcèlement est prévue le jeudi 7 novembre. Une sensibilisation sera organisée dans chaque classe ainsi que d'autres actions dans le courant de l'année scolaire. Les enseignantes de l'école vont se concerter afin d'organiser ces actions prochainement.

Un questionnaire individuel et anonyme va être soumis aux élèves de CE2, CM1 et CM2. (cf. document annexe 3).

## **6. Sécurité :**

### **PPMS**

L'école a un PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) qui prend en compte les risques liés à des accidents majeurs d'origine naturelle (tempête, inondation...), technologique (nuage toxique...), ou à des situations d'urgence particulière (intrusion de personnes étrangères à l'école, attentats...).

Durant l'année scolaire, l'école organise trois exercices PPMS qui permettent de répéter des postures (évacuation, confinement) correspondant aux différents risques et qui sont adaptés aux âges des enfants. Trois exercices d'évacuation incendie sont également organisés. La municipalité est présente lors de ces exercices. Le premier s'est déroulé le 27/09, l'évacuation a pris 1 minute 38 secondes.

Le prochain exercice de confinement aura lieu courant janvier.

### **Plan Vigipirate « Urgence attentat »**

Depuis le 3 avril, le plan Vigipirate est à son niveau le plus élevé : « Urgence attentat ». Les mesures mises en place : renforcement de la surveillance des accès aux bâtiments, vérification de l'identité des personnes étrangères à l'établissement. Un exercice a été réalisé le 17 octobre dernier en présence d'un représentant du fournisseur du système d'alarme et d'un représentant de la municipalité. Le scénario décidé par l'inspection académique demandait de « se cacher ».

Une rencontre a eu lieu le 17 octobre entre Madame Lubert, conseillère pédagogique en charge du dossier sécurité des écoles à la circonscription de Senlis, la directrice et le gendarme Vittoni, référent sécurité-école. Après visite des locaux, il a été estimé que notre école est « sûre » et quelques aménagements ont été préconisés afin d'améliorer encore la sécurité et la sûreté des lieux. L'installation d'un portail entre Orry Enfance et l'école (derrière le bâtiment 2) a déjà permis de renforcer la sûreté des lieux. Madame Valla précise que ce portail n'est parfois pas verrouillé. Un rendez-vous avec Monsieur le Maire est prévu prochainement afin de prévoir ces aménagements.

## **7. Projet d'école**

Les 4 axes du projet d'école :

- Améliorer la fluence de lecture
- Renforcer les compétences des élèves en résolution de problèmes
- Renforcer la liaison entre l'école maternelle et l'école élémentaire
- Promouvoir l'égalité filles/garçons en utilisant le sport comme vecteur d'épanouissement

## **8. Vie de l'école**

### **a. Les activités régulières (EPS, médiathèque)**

- **EPS :**

Le « **savoir-nager** » est défini comme une compétence fondamentale dans les programmes de l'Education nationale. On vise au cours de la scolarité élémentaire l'obtention de l'ASNS (attestation du savoir nager en sécurité).

5 classes iront à la piscine cette année. Le centre Aqualis de Gouvieux est engagé dans des travaux ce qui réduit le nombre de classes ayant accès aux séances de natation.

Les CM2 de Mme Denis et les CM1/CM2 de la classe de Mme Lemièrre le vendredi après-midi du 24 février au 16 mai chaque semaine.

Les 2 classes de CP et les CP/CE1 de Mme Mellin tous les après-midis du 19 mai au 6 juin tous les après-midis.

Les parents qui souhaitent accompagner (vestiaire ou bassin) les classes sont invités à se rapprocher de l'enseignante (agrément à passer pour accéder aux bassins).

Le « **savoir rouler** » est également une priorité de l'Education nationale. Toutes les classes travaillent cette compétence.

Cycle vélo réalisé en septembre/octobre pour les CM1, les CM2 et les CE2/CM1 Pour les autres classes à partir du CE2, il est programmé en mai/juin, comme le cycle trottinette des CP.

Des sorties « vélo » seront organisées en fin d'année scolaire pour les classes à partir du CE2. (agrément à passer pour les parents souhaitant accompagner, agrément reconduit pour les parents l'ayant obtenu l'an dernier). Taux d'encadrement réglementaire pour les sorties « vélo » : 1 adulte pour 6 enfants. La longueur de ces sorties sera progressive du CE2 au CM2.

Les CM2 passeront leur « permis vélo » le 12 novembre.

- **Médiathèque**

Pour encourager les élèves à lire, chaque classe se rend une fois tous les 15 jours le jeudi après-midi à la médiathèque municipale pour un emprunt de livres. Certaines enseignantes profitent du moment pour lire une histoire à leurs élèves. C'est un moment attendu et apprécié de tous les enfants.

- b. Les aides spécifiques (APC, RASED, UPE2A, stages de réussite, soutien renforcé français/mathématiques...)**

- **APC : Activités Pédagogiques Complémentaires**

Mises en place par les enseignantes pendant le temps de pause méridienne (séance de 30 minutes), sur autorisation parentale, elles permettent d'apporter aux élèves un accompagnement différencié adapté à leurs besoins ou de proposer une activité prévue dans le cadre de projet de classe ou de l'école.

- **RASED : Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté**

Philippe Bimont (psychologue) et Aude Mendes (enseignante spécialisée à dominante pédagogique) interviennent régulièrement dans notre école notamment auprès des élèves de CP/CE1.

- **UPE2A : Unité Pédagogique pour Elèves Allophones nouvellement Arrivés**

Les enfants venant d'arriver en France qui ne parlent pas français sont évalués puis peuvent bénéficier de cours de français (1 ou 2 h/semaine) dispensés hors de la classe par un enseignant spécialisé. Monsieur Vieville intervient dans notre secteur (circonscription de Senlis). Cette année, quatre élèves de l'école sont concernés.

- **Stages de réussite**

Les stages de réussite sont des stages de remise à niveau proposés pendant les vacances scolaires (Février, Avril et Août) à des élèves éprouvant des difficultés dans leurs apprentissages (français/mathématiques). Stages de 12 heures (4 matinées) en petit effectif, gratuit pour les familles. Cette année, ils seront organisés la première semaine des vacances de février et d'avril ainsi que la dernière semaine d'août 2025.

- c. Les projets de l'école (actions écocitoyennes, projets scientifiques, conseil d'élèves)**

- **Actions écocitoyennes**

Nous avons obtenu en juin dernier le niveau 2 (Confirmé) du label E3D ce qui signifie que notre école est une Ecole en Démarche globale de Développement Durable.

Nous poursuivons nos actions de sensibilisation au tri des déchets, collectes diverses : bouchons de liège (projet avec le collège), piles (Batribox), stylos usagés (Présedys).

- **Projets scientifiques**

L'école est inscrite dans le projet « sciences » de l'Inspection de l'Education Nationale de Senlis.

Mesdames Trova et Nourrit ont prévu un module de codage informatique pour leur classe. Deux conseillers pédagogiques de la circonscription de Senlis interviendront pour lancer la prise en main du logiciel. Il s'agit d'écrire un scénario sur papier et de le transformer en scénario « numérique ». Des tablettes seront prêtées par la circonscription de Senlis car le matériel de l'école n'est pas suffisant. M. Buisson nous précise que les prévisions de budget pour un investissement de matériel sont à prévoir avant le mois de janvier de chaque année. Les enseignantes se réuniront afin de déterminer les besoins en équipement informatique pour l'école.

Certaines classes de l'école ont fait une demande de projet PNR (Parc Naturel Régional). Malheureusement, nos projets n'ont pas été retenus car de nombreuses écoles du secteur n'ayant pas encore bénéficié de ces projets ont été choisies. Les enseignantes concernées mèneront leurs projets sans l'appui de PNR.

- **Conseil d'élèves :**

Deux éco - délégués ont été élus dans chaque classe. Ils se réunissent avec la directrice une à deux fois par période. L'objectif est de faire participer les enfants à la vie de l'école. La première réunion a eu lieu le 10 octobre. Ils participent notamment à un projet d'aménagement de la cour en partenariat avec le CAUE ( Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) avec la collaboration de la municipalité. Les enfants ont dû identifier les matériaux, les végétaux et les mobiliers de la cour d'école. Ils ont dû exprimer ce qu'ils aiment et n'aiment pas dans cette cour . La prochaine réunion est prévue le 7 novembre. Un très beau projet dans lequel les enfants sont très investis.

## **9. Coopérative scolaire**

Pour alimenter la coopérative, il est prévu un seul appel aux dons à destination des familles cette année (en novembre). Aucune participation pour des sorties ne sera demandée aux familles au cours de l'année.

Des dépenses sont déjà engagées : 575€ de cotisation à l'OCCE (Office central pour la coopération à l'école), achat de kit de tchouk ball et de kits de hockey pour 528 € . Un abonnement à un magazine est prévu pour chaque classe. Nous avons également investi dans un nouveau massicot ainsi qu'une plastifieuse pour environ 400 €.

La coopérative scolaire a été destinataire d'un généreux don de l'association Aphilcart de 1276 €. La vente des photos scolaire n'est pas encore finalisée.

## **10. Projet d'aménagement de la cour d'école**

L'école et la municipalité sont engagés dans un projet d'aménagement de la cour de récréation. Le CAUE ( Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) est déjà intervenu 2 matinées à l'école avec les éco-délégués afin d'imaginer la cour d'école idéale. Ce projet est en cours d'élaboration et verra le jour d'ici quelques années. Les enseignantes aimeraient avoir un retour d'expérience des responsables d'Orry Enfance afin de faire des choix pertinents pour ce beau projet. La directrice a pu constater que les délégués montrent beaucoup de motivation.

## **11. Questions des parents d'élèves**

- **Classes de découverte**

Les enseignantes de l'école ne souhaitent pas s'engager dans un projet de classe de découverte. Si tel avait été le cas, les enseignantes concernées en auraient parlé au dernier conseil d'école de l'année scolaire 2023/2024 et surtout aux réunions de rentrée en septembre 2024.

- **Interdiction des billes à la pause méridienne**

La mairie a diffusé une note aux parents des enfants accueillis lors de la pause méridienne afin de signifier une interdiction temporaire de l'utilisation de billes pendant la pause méridienne suite à des comportements d'enfants jugés dangereux.

- **Serviettes en tissu à la cantine**

La mairie a relancé cette opération au retour des vacances d'automne. Un mail d'information a été diffusé aux familles. Malheureusement, peu de serviettes ont été collectées le 4 novembre.

- **Etude surveillée**

Les enseignantes de l'école ont choisi de mettre en place un planning d'occupation des salles de classe pendant le temps de l'étude afin que les classes occupées ne soient pas toujours les mêmes. Un règlement a également été transmis aux personnels de la mairie encadrant les enfants concernés afin que le matériel ou les livres de classe ou personnels des élèves des classes occupées ne soient pas utilisés.

Une discussion s'est ouverte afin que les personnels encadrant l'étude soient équipés de matériel et de dictionnaires afin de répondre aux besoins des enfants. La directrice va rencontrer la personne en charge de l'organisation de l'étude surveillée afin de trouver une solution.

- **Travaux**

Pression de l'eau aux robinets : M. Buisson précise que certains robinets ont été réglés et que d'autres nécessitent une intervention extérieure.

Miroir dans les toilettes : certains enfants aimeraient disposer d'un miroir afin de regarder si leur appareil dentaire est propre après le repas, d'autres seraient rassurés de pouvoir observer leur « bobo » quand ils se font mal. L'installation de miroir pourrait être prévue dans les toilettes ou à l'infirmerie.

Une nouvelle horloge a été installée dans le préau.

Question du stockage des vélos en cas de pluie lors des cycles d'apprentissage : ils sont stockés dans la salle multi-activité mais cette salle est parfois utilisée par le personnel de la pause méridienne.

- **Projets UPPE**

Le café de la rentrée a été organisé. L'UPPE a proposé une soirée jeux qui a remporté un certain succès.

Des séances de photos de famille sont programmées en novembre, les bénéfices serviront à financer les cadeaux de Noël pour les classes.

L'opération « cadeaux de Noël » (livres, jeux de société, jeux de cour choisis par les enseignantes) est donc renouvelée. Elle est financée à 50% par la mairie et 50% par l'UPPE.

En accord avec l'équipe enseignante, le Festival du livre aura lieu de 17 au 21 mars 2025.

Au printemps, le carnaval et la traditionnelle « chasse aux œufs » sera proposée.

En mai, l'UPPE va organiser une fête, à priori sur le thème des chevaliers.

L'UPPE s'engage également à prêter main forte pour l'organisation de la fête de l'école.

Enfin, afin de permettre aux CM2 de célébrer leur passage au collège, un évènement sera organisé fin juin au centre culturel.

## **12. Dates et horaires des prochains conseils d'école**

Mardi 25 février 18h30-20h30

La séance est levée à 20h39.

### Pièces jointes :

Annexe 1 : Conseils d'écoles : composition, attribution, fonctionnement

Annexe 2 : Règlement intérieur

Annexe 3 : Programme pHARe

## ANNEXE 3 CONSEILS D'ÉCOLES

Textes réglementaires :

- ✓ Code de l'éducation
- ✓ Arrêté du 13 mai 1985 modifié
- ✓ Circulaire n° 2000-082 du 9 juin 2000 modifiée

### A – COMPOSITION :

• Voix délibératives

- ✓ Président : directeur d'école
- ✓ Maire ou son représentant et un conseiller municipal désigné par le conseil municipal ou, lorsque les dépenses de fonctionnement de l'école ont été transférées à un établissement public de coopération intercommunale, le président de cet établissement ou son représentant
- ✓ Maîtres de l'école et les maîtres remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions du conseil - Un maître du réseau d'aides spécialisées intervenant dans l'école choisi par le conseil des maîtres de l'école
- ✓ Les représentants des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école
- ✓ Le délégué départemental de l'Éducation nationale

Observations : l'Inspecteur de l'Éducation nationale de la circonscription assiste de droit aux réunions.

• Voix consultatives

- ✓ Les personnels du réseau d'aides spécialisées ainsi que les médecins chargés du contrôle médical scolaire
- ✓ Les infirmiers et infirmières scolaires, les assistants de service social et les agents spécialisés des écoles maternelles - le cas échéant, les personnels chargés de l'enseignement des langues vivantes, les maîtres étrangers assurant dans les locaux scolaires des cours de langue et culture d'origine (E.L.C.O.), les maîtres chargés des cours de langue et culture régionales, les personnes chargées des activités complémentaires prévues à l'article L.216-1 et les représentants des activités périscolaires pour les questions relatives à leurs activités en relation avec la vie de l'école

En outre, lorsque des personnels médicaux ou paramédicaux participent à des actions d'intégration d'enfants handicapés, le Président peut, après avis du conseil, inviter une ou plusieurs de ces personnes à s'associer aux travaux du conseil.

Le Président, après avis du conseil, peut inviter une ou plusieurs personnes dont la consultation est jugée utile en fonction de l'ordre du jour. C'est le cas notamment des aides éducateurs et ou des assistants d'éducation.

Les suppléants des représentants des parents d'élèves peuvent assister aux séances du conseil d'école.

### B - ATTRIBUTIONS DU CONSEIL D'ÉCOLE

cf. article D411- 2 du Code de l'Éducation

- ✓ Vote le règlement intérieur de l'école,
- ✓ Établit le projet d'organisation de la semaine scolaire dans le cadre de l'élaboration du projet d'école, donne son avis et présente ses suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école et notamment sur les actions pédagogiques et éducatives entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement,
- ✓ L'utilisation des moyens alloués à l'école,
- ✓ Les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés,
- ✓ Les activités périscolaires,
- ✓ La restauration scolaire,
- ✓ L'hygiène scolaire,

- ✓ La protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire notamment contre toutes les formes de violence et de discrimination, en particulier de harcèlement,
- ✓ Le respect et la mise en application des valeurs et des principes de la République,
- ✓ Statue sur la partie pédagogique du projet d'école,
- ✓ Adopte le projet d'école,
- ✓ Donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles et sur le programme d'actions établi par le conseil école-collège,
- ✓ Est consulté par le Maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école.

En outre, une information doit être donnée au sein du conseil d'école sur:

- ✓ Les principes de choix de manuels scolaires ou de matériels pédagogiques divers;
- ✓ L'organisation des aides spécialisées.

En fin d'année scolaire, le directeur de l'école établit à l'intention des membres du conseil d'école un bilan sur toutes les questions dont a eu à connaître le conseil d'école, notamment sur la réalisation du projet d'école, et sur les suites qui ont été données aux avis qu'il a formulés.

Par ailleurs, le conseil d'école est informé des conditions dans lesquelles les maîtres organisent les rencontres avec les parents de leurs élèves, et notamment la réunion de rentrée.

Le conseil d'école établit son règlement intérieur, et notamment les modalités des délibérations.

## C - FONCTIONNEMENT

Le conseil d'école est constitué pour une année et siège valablement jusqu'à l'intervention du renouvellement de ses membres.

Il se réunit au moins une fois par trimestre et obligatoirement dans les 15 jours suivant la proclamation des résultats des élections, sur un ordre du jour adressé au moins 8 jours avant la date des réunions aux membres du Conseil.

**Ce délai s'entend déduction faite des jours de congé scolaire.**

Un temps de 6 heures, mobilisable sur les 108 heures de service annuel dues par les enseignants en sus du temps de classe, est dévolu à l'organisation des conseils d'école.

A l'issue du conseil d'école, le président établit le procès-verbal de la réunion, le signe et le fait contresigner par un secrétaire de séance. Il est consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Deux exemplaires sont adressés à l'inspecteur de l'Education nationale chargé de la circonscription, un exemplaire au maire, un exemplaire est affiché dans un lieu accessible aux parents.

**REMARQUE** : il serait souhaitable que les directeurs d'écoles puissent, d'une part, établir le calendrier annuel des conseils d'école après consultation des délégués départementaux de l'Education nationale, et d'autre part, leur adresser un exemplaire des procès-verbaux des réunions des conseils d'école.



## Programme Phare : Non au harcèlement

Le bien-être à l'école est une préoccupation quotidienne des équipes enseignantes.

Au cours de l'année scolaire, des actions de prévention sont menées au sein des établissements. Sous le pilotage de Monsieur l'Inspecteur, la circonscription s'est dotée d'une équipe- ressources afin d'accompagner les équipes dans le traitement des situations préoccupantes, notamment les cas de harcèlement scolaire :

- M Legrand, Inspecteur de l'Education Nationale, circonscription de Senlis
- Mme Dolé, conseillère pédagogique de la circonscription de Senlis
- Mmes Ausseur, Behri, Lange et Lubineau, enseignantes

Lorsque le mal-être d'un élève est repéré à l'école, l'équipe enseignante communique avec l'élève et sa famille afin de lui venir en aide, et de lui assurer les conditions d'épanouissement nécessaire à la réussite scolaire au sein de l'établissement.

La grille des signaux faibles permet d'identifier s'il s'agit d'une situation de harcèlement ou non. Toutes les situations sont prises en compte par l'équipe enseignante, cependant une situation de harcèlement avérée nécessite la mise en place d'un protocole particulier, qui engage les intimidateurs dans la mise en place d'actions pour mettre fin au harcèlement tout en apportant à l'élève cible un soutien garantissant sa sécurité et son bien-être. Ce protocole utilise une méthode non blâmante qui repose sur le dialogue et le développement de l'empathie entre pairs. Sur une quinzaine de jours, un dossier de suivi est mis en place dans lequel sont consignées les actions menées par l'équipe. Ce dossier est transmis régulièrement à l'équipe-ressources pilotée par Monsieur l'Inspecteur. Passé le délai des deux semaines, si la situation n'est pas résolue, les familles des intimidateurs sont reçues par la directrice de l'école, qui peut demander par la suite, la réunion d'une équipe éducative.

Nous rappelons, à toutes fins utiles, les numéros d'urgence à disposition des victimes, des témoins :

**119 : Enfance en danger (à la maison)**

**3018 : Lutte contre les violences en ligne notamment le cyberharcèlement**

**3020 : Lutte contre le harcèlement scolaire**

Vos questions :

# PROTOCOLE DE PRISE EN CHARGE DES SITUATIONS D'INTIMIDATION

## Méthode de préoccupation partagée (MPP)

